

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 06/1-43 DU 14 FEVRIER 2006
PORTANT CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET INFORMATIQUE**

**CREATION D'EMPLOIS REpondant A DES BESOINS OCCASIONNELS
DE LA COLLECTIVITE**

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver :

- la modification de la Délibération n° 06/1-43 du 14 février 2006 portant création d'un poste de Chef de Projet Informatique ;
- la création des postes à l'effectif communal.

**I. Modification de la Délibération n° 06/1-43 du 14 février 2006
portant création d'un poste de Chef de Projet Informatique**

Par Délibération n° 06/1-43 du 14 février 2006, le Conseil Municipal avait autorisé la création d'un emploi de Chef de Projet Informatique.

Pour cet emploi, Il est proposé de modifier le niveau de rémunération et de le fixer entre les premier et dernier échelons de la grille des Ingénieurs Territoriaux en fonction de l'expérience du candidat retenu. Celle-ci suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. Le reste demeure inchangé.

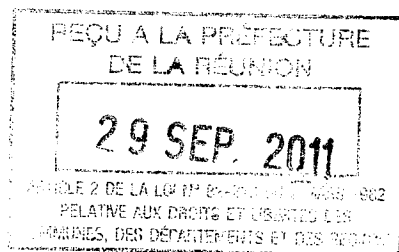
II. Emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité

Pour faire face à des besoins occasionnels en personnel, les collectivités territoriales peuvent recourir au recrutement d'agents contractuels, conformément à l'article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Dans ce cas, le contrat est établi pour une durée maximum de 3 mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel. La Délibération créant l'emploi doit préciser, en application de l'article 34 de la Loi statutaire, le motif invoqué, la nature des fonctions et le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi.

Ces emplois sont définis en annexe.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2011.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

ANNETTE

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 06/1-43 DU 14 FEVRIER 2006
PORTANT CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET INFORMATIQUE**

**CREATION D'EMPLOIS REpondant A DES BESOINS OCCASIONNELS
DE LA COLLECTIVITE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/5-56 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur HOAREAU Jean-François, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

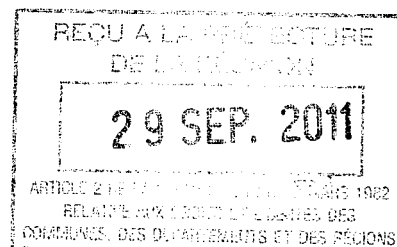
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

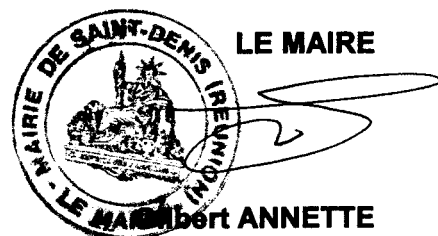
Approuve la modification apportée à la Délibération n° 06/1-43 du 14 février 2006 portant création d'un poste de Chef de Projet Informatique.

ARTICLE 2

Approuve la création des emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité figurant à l'annexe jointe.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 SEP. 2011



CREATION D'EMPLOIS REpondant A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE

Motif	Service	Nombre d'agents	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Rémunération
RENFORT D'EFFECTIF (VACATIONS NECESSAIRES A LA POURSUITE DE L'ENSEIGNEMENT D'ACTIVITES SPORTIVES)	DIRECTION DES SPORTS	6	ANIMATEURS SPORTIFS CHARGES DE L'ENSEIGNEMENT D'ACTIVITES SPORTIVES DIVERSES AUPRES DES SCOLAIRES ET DU PUBLIC	BREVET D'ETAT MINIMUM	VACATION HORAIRE ENTRE 14,90 et 22,26 € BRUTS DE L'HEURE EN FONCTION DU DIPLOME DETENU PAR LE CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF (diverses manifestations : Village de Noël...)	DIRECTION LOGISTIQUE MUNICIPALE	10	AGENTS POLYVALENTS CHARGES DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DIVERS DE MACONNERIE, DE PEINTURE ET DE SOUDURE EN BATIMENTS	CANDIDATS AYANT DEJA TRAVAILLE DANS LES DOMAINES CITES	ENTRE 1 365,94 € et 1 815,05 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
		3	TRAVAUX D'ELECTRICITE	CANDIDAT DE NIVEAU V EN ELECTRICITE	
RENFORT D'EFFECTIF	TOUS LES SERVICES MUNICIPAUX	10	FONCTIONS D'EXECUTION ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES POUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX	SANS NIVEAU	ENTRE 1 365,94 € et 1 815,05 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF	DIRECTION DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE	1	CHARGE DE MISSION POUR LA REDACTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE DE LA VILLE POUR L'OBTENTION DU LABEL NATIONAL « VILLE D'ART ET D'HISTOIRE »	MASTER EN HISTOIRE	3 652,01 € BRUTS MENSUELS